

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_3\_21

**Objet : Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024– Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un broyeur à branche et d'une débroussailluse autotractée**

**VOTE  
UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal

Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024– Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition d'un broyeur de branches et d'une débroussailleuse autotractée**

Conformément à la loi anti-gaspillage du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune souhaite réduire la quantité de ses déchets verts pour en faire du compost. L'acquisition d'un broyeur de branches contribuerait à améliorer l'efficacité du service Espaces Verts et à diminuer les frais de traitement de nos déchets verts.

De plus, pour répondre à nos Obligations Légales de Débroussaillage, la commune souhaite investir dans une débroussailleuse autotractée 4 roues motrices afin que les agents du service nettoyage puissent, lors des opérations de débroussaillage, pénétrer sur des terrains accidentés et ainsi améliorer leur rendement.

L'acquisition de ces équipements est estimée à 47 220.50 € hors taxes.

Monsieur le Maire informe que la commune pourrait bénéficier, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, d'une subvention sur ces investissements à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, à hauteur de 50 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	23 610,25 €
Autofinancement	23 610,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 220.50 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition des équipements ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local une subvention à hauteur de 50 % pour l'acquisition de ces investissements.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de la commune, aux chapitres et articles correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILLAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

